



Note aux rédactions

**Accréditations pour les bureaux de vote :**  
**Votation**  
**« Pour ou contre les trottinettes**  
**en libre-service à Paris » du dimanche 2 avril**

Si vous souhaitez couvrir un scrutin dans un bureau de vote parisien, **merci de bien vouloir vous accréditer auprès du service de presse de la Ville de Paris avant le jeudi 30 mars à 19h ; passée cette date nous ne pourrons garantir votre accès aux bureaux de vote. Les bureaux de vote dans lesquels il est possible de vous rendre sont situés dans les mairies d'arrondissement des Xe, XIIIe et XVIIe et au gymnase Jean Jaurès dans le XIXe arrondissement.**

Merci d'envoyer un mail à [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr) en précisant :

- Le bureau de vote où vous souhaitez vous rendre
- Le nombre de personnes présentes (noms et prénoms, cartes de presse)
- Le temps pendant lequel vous souhaitez rester sur place

**Contact presse :**

Service de presse – 01 42 76 49 61- [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr)